

BILAN ANNUEL 2025

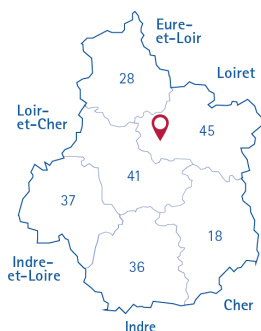
Tribunal administratif d'Orléans



Jérôme BERTHET-FOUQUÉ
Président du tribunal
administratif d'Orléans

En 2025, le tribunal administratif d'Orléans a dû faire face à une forte augmentation des affaires enregistrées (+ 25 % par rapport à 2024). Il a par ailleurs jugé 6 000 affaires, dans un délai moyen de dix mois et demi.

Parmi les affaires qu'elle a jugées en 2025, la juridiction a validé la construction d'une centrale photovoltaïque en zone viticole et annulé la cession du nom de la commune de Vendôme à des fins commerciales. De son côté, le juge des référés a suspendu l'utilisation de drones lors de la « journée de blocage » du 10 septembre et a validé le refus d'un maire de délivrer le permis d'inhumer d'un génocidaire rwandais dans sa ville.



Le tribunal a également pris des initiatives pour développer le recours à la médiation dans les litiges administratifs : en mars, une convention a été signée avec le département d'Indre-et-Loire ; en juin, une journée d'échange sur le sujet a été organisée avec la préfecture de région.

Le tribunal a contribué à faire mieux connaître du public la juridiction administrative, en accueillant en stage des collégiens, lycéens et étudiants, en recevant les journalistes lors des audiences ou pour des reportages, en participant à la semaine pour l'inclusion des personnes handicapées ou encore aux journées européennes du patrimoine et à la Nuit du droit. De plus, il a travaillé main dans la main avec l'ONISEP qui est venu tourner des vidéos sur les métiers de la justice administrative avec un magistrat et une greffière de la juridiction.



Effectifs de la juridiction :

55

personnes dont :

23

magistrates
et magistrats

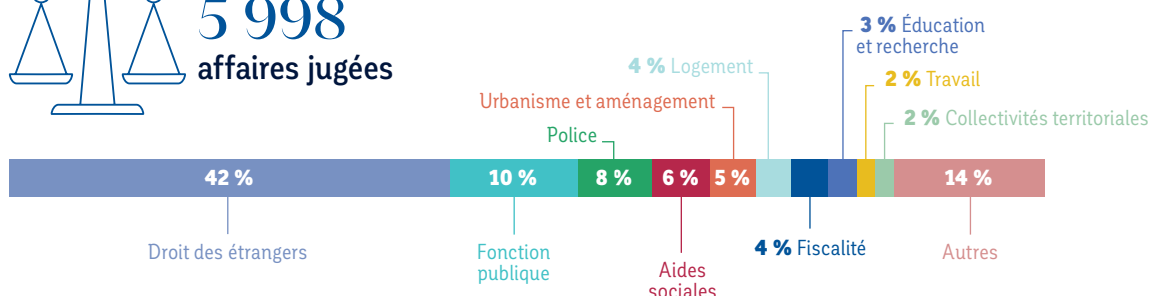
32

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

2025 en chiffres



5 998
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé

Collectivités territoriales : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

Urbanisme et aménagement : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



1 082

affaires jugées en urgence (référés)

✚ 66 % par rapport à 2024



6 971

affaires enregistrées

✚ 25 % par rapport à 2024



10 mois et 12 jours

de délai moyen de jugement

- 43 jours par rapport à 2024



85 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



25

médiations engagées

36 % de taux de réussite